

L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Un atout pour mon territoire



Réalisé par :



Avec le financement et la contribution de :



ÉDITOS



Frédérique Colas

Vice-présidente en charge de la transition écologique et de l'environnement - Région Bourgogne-Franche-Comté

L'élaboration du plan régional de prévention et gestion des déchets a constitué une réelle opportunité d'engager une véritable concertation avec les collectivités et les acteurs de Bourgogne-Franche-Comté. Des objectifs ambitieux de prévention et de valorisation ont ainsi été fixés collectivement. Une feuille de route Économie circulaire a également vu le jour avec un programme permettant d'aborder dans son ensemble l'économie de ressources.

Ces démarches ont ouvert la voie à une dynamique collective qui devra se développer pour atteindre nos objectifs. L'animation de réseaux de territoire continue de s'étendre et permettra notamment la mise en valeur de bonnes pratiques et d'actions vertueuses afin d'avancer ensemble vers une économie plus circulaire.



Blandine Aubert

Directrice régionale - Ademe Bourgogne-Franche-Comté

Les collectivités agissent au quotidien pour la réduction des déchets et leur valorisation. L'ADEME a développé avec elles les programmes de prévention des déchets, puis les territoires Zéro Déchet Zéro Gaspillage, avec l'ambition d'une économie plus circulaire.

Ces démarches ont montré l'importance, pour la collectivité, au-delà de ses compétences réglementaires, de jouer pleinement son rôle d'animateur et de mobilisateur. C'est en appréhendant le territoire dans toutes ses composantes et en réalisant un travail collaboratif, partenarial et transversal que la collectivité peut entraîner l'ensemble des acteurs dans un réel changement de modèle.

L'ADEME invite maintenant les collectivités à porter des programmes d'actions intégrés, pleinement tournés vers l'économie circulaire (référentiel et contrat d'objectifs). Ces démarches sont une composante indispensable de la transition écologique et nous mettrons tout en œuvre pour leur réussite.



Jean-Patrick Masson

Président - Alterre Bourgogne-Franche-Comté

Avec près de trois planètes nécessaires si tout le monde vivait comme les Français, il y a urgence à réinscrire la quantité de ressources que nous consommons dans les limites supportables par notre planète. Il devient aujourd'hui évident que le seul recyclage des matières, même s'il est indispensable, ne peut suffire. La sobriété dans l'ensemble de nos consommations de ressources (matières, énergie, eau) s'affirme comme l'axe majeur pour réduire notre empreinte écologique et donner d'autres bases au modèle économique, qui permettent de découpler le bien-être de la population de l'utilisation des ressources.

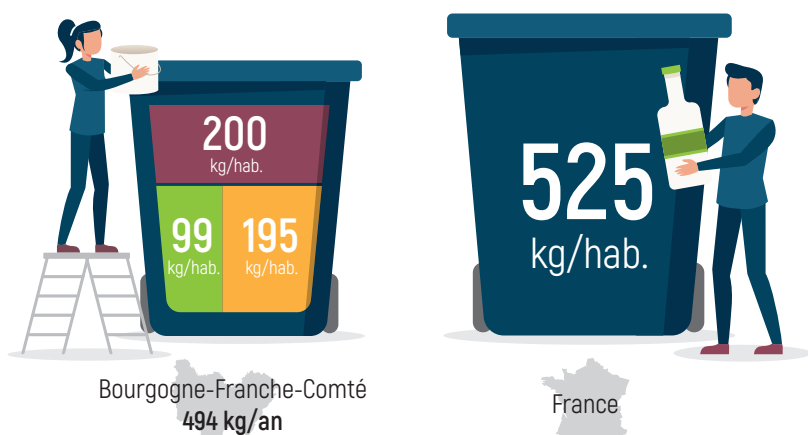
Changer notre façon de produire et de consommer est possible. Les nombreuses initiatives des territoires mises en avant dans ce dossier nous le montrent. Elles sont porteuses de multiples bénéfices, pas seulement environnementaux, mais aussi en termes d'emplois, de lien social et de résilience des territoires.

DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS : OÙ EN EST LA BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ ?

► Avec un résultat **plus favorable que la moyenne nationale**, la Bourgogne-Franche-Comté peine toutefois à réduire les quantités collectées par habitant chaque année pour atteindre les objectifs nationaux, ainsi que ceux du Plan régional de prévention et de gestion des déchets.

494 KG/AN

Un Bourguignon-franc-comtois jette moins de déchets que la moyenne des Français.



Source : SINOE, données 2017

DÉFINITION

Déchets ménagers et assimilés (DMA) collectés par habitant par an (hors déblais et gravats reçus en déchèteries)

Déchets issus de l'activité domestique des ménages et des déchets non dangereux provenant des entreprises, commerçants, administrations et services tertiaires, qui sont collectés dans les mêmes conditions que les déchets ménagers.

- Déchets reçus en déchèteries (hors déblais et gravats) ou collectés spécifiquement (encombrants, textiles, déchets verts...)
- Ordures ménagères recyclables et emballages, verre, journaux magazines, biodéchets collectés sélectivement
- Ordures ménagères résiduelles (OMR) collectées en mélange, restant après les collectes sélectives

PLUS DE LA MOITIÉ DES DÉCHETS VALORISÉS : UN RÉSULTAT EN PROGRESSION

52 % des déchets ménagers et assimilés (DMA) valorisés en 2017 : c'est 5 points de plus qu'en 2015. Cette augmentation est principalement due à une progression du recyclage, en lien avec le déploiement de l'extension des consignes de tri depuis 2016. Ce résultat est toutefois encore loin des enjeux liés à une économie plus circulaire qui vise à réduire au maximum les quantités de matières et ressources naturelles mobilisées.

Répartition par destination des DMA collectés (hors déblais et gravats)



2 %
Valorisation par méthanisation

52 %

Taux de valorisation des DMA =
Valorisation matière +
valorisation organique +
valorisation par méthanisation

GISEMENT DE DÉCHETS EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

ASSAINISSEMENT
46 milliers de tonnes de matières sèches
16 kg/hab.

DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS
(y compris déblais et gravats)
1 560 milliers de tonnes
547 kg/hab.

DÉCHETS D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES NON INERTES, NON DANGEREUX
1 648 milliers de tonnes
582 kg/hab.

DÉCHETS DU BTP
8 878 milliers de tonnes
3 146 kg/hab.

DÉCHETS DANGEREUX
247 milliers de tonnes
87 kg/hab.

À SAVOIR

Les déchets ménagers et assimilés représentent

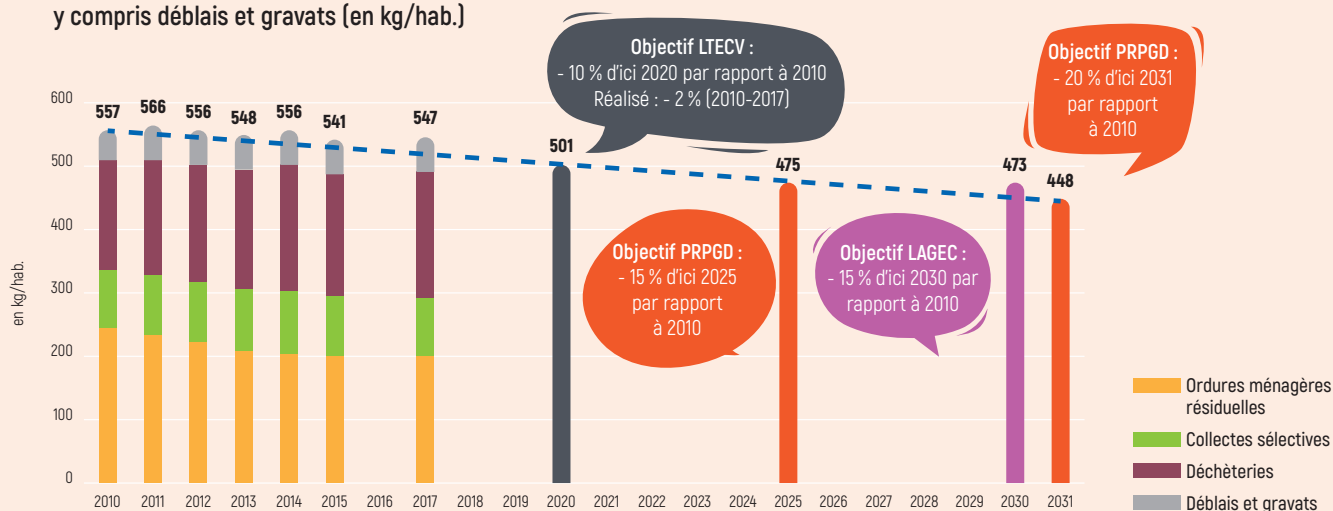
- DE **15%**
du gisement de déchets produits en région.

Estimations du gisement suivant le périmètre et les données du Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) à l'exception des DMA (données 2017 - enquête Collecte 2018 ADEME)

DES OBJECTIFS RÉGIONAUX ET NATIONAUX AMBITIEUX

Après une tendance à la baisse entre 2010 et 2015, les quantités collectées par habitant en Bourgogne-Franche-Comté repartent à la hausse en 2017, risquant de compromettre l'atteinte de l'objectif de réduction visé pour 2020 par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV). Le Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) et la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (LAGEC) fixent des objectifs plus lointains, demandant aux acteurs de la gestion des déchets d'être encore plus performants.

Les objectifs de réduction des quantités de déchets ménagers et assimilés (DMA) collectées par habitant, y compris déblais et gravats (en kg/hab.)



Les quantités de DMA collectés par habitant, y compris les déblais et gravats collectés :

Une baisse qui se poursuit pour les ordures ménagères résiduelles (OMR)
Depuis 2010, les quantités d'OMR collectées ne cessent de baisser (50 kg/hab. en moins) en raison de la mise en place de la tarification incitative, mais aussi du développement des collectes de biodéchets et de la mise en œuvre de programmes locaux de prévention, qui s'est notamment accompagnée d'un développement du compostage de proximité. Cette diminution des OMR est liée également à l'extension des consignes de tri à tous les plastiques depuis 2016, qui a permis de détourner une partie des flux vers les déchets ménagers recyclables.

Le tri dynamisé par l'extension des consignes pour les plastiques
Les quantités recyclées augmentent de 3 % entre 2015 et 2017. Mise en place progressivement, l'extension des consignes de tri à tous les plastiques concerne 40 % de la population en 2018. Cette simplification des règles de tri relance les quantités collectées sans augmenter les erreurs de tri, notamment grâce à des campagnes de communication sur ces nouvelles consignes. L'objectif est de les étendre à l'ensemble des emballages plastiques (dont les films et barquettes) d'ici 2022.

Toujours plus de déchets reçus en déchèteries
La hausse des quantités reçues en déchèterie et collectées spécifiquement se poursuit (+ 5 % entre 2015 et 2017), en raison de la hausse des déchets verts qui représentent 37 % des déchets collectés en déchèterie en 2017.

LES BIODÉCHETS : ENCORE UN IMPORTANT GISEMENT NON VALORISÉ

La poubelle résiduelle contient un tiers de biodéchets (déchets alimentaires et autres déchets naturels biodégradables) qui, par conséquent, ne sont pas valorisés. La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte de 2015 prévoyait la généralisation du tri à la source des biodéchets, pour tous les producteurs, à l'horizon 2025. **La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire de 2020 a avancé la date au 31 décembre 2023.**

Pour répondre à cet objectif, la collectivité définit des solutions techniques de compostage de proximité ou de collecte séparée des biodéchets et un rythme de déploiement adaptés à son territoire.

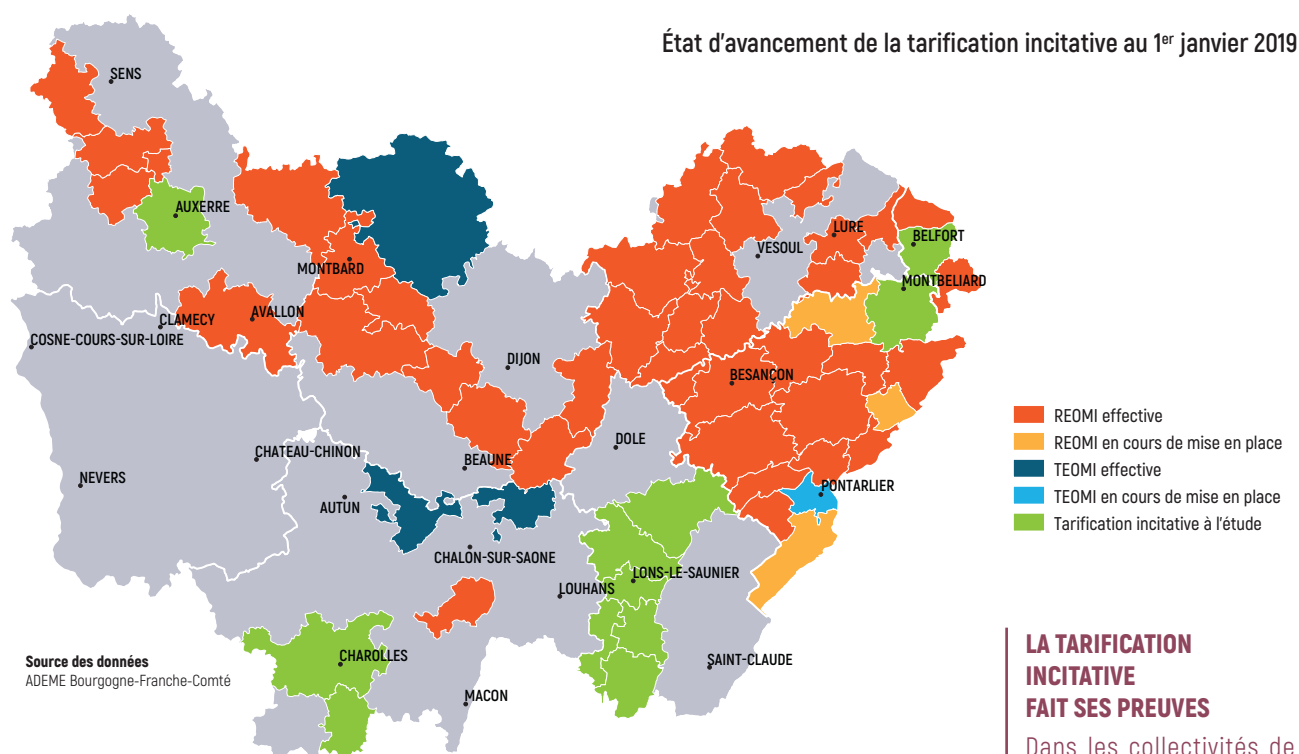
En Bourgogne-Franche-Comté :

- **Plus d'un quart des collectivités** ont mis en place une collecte spécifique de biodéchets ou de déchets verts seuls, soit 50 kg collectés par habitant desservi en 2017.
- **106 collectivités** ont déployé le compostage domestique ou partagé, soit plus de 100 500 composteurs installés et près de 700 sites.

30%

DE LA POPULATION RÉGIONALE CONCERNÉE PAR UNE TARIFICATION INCITATIVE

En 2019, la tarification incitative est opérationnelle ou en cours de mise en place dans 50 collectivités de Bourgogne-Franche-Comté. Elle concerne 41 % des communes et 30 % de la population. La Bourgogne-Franche-Comté est ainsi la deuxième région française en termes de taux de population concernée par une tarification incitative effective se situent principalement en dehors des zones urbaines, hormis la communauté d'agglomération de Besançon.



DÉFINITIONS

REOM : il s'agit d'un financement du service rendu, le plus souvent basé sur le nombre d'occupants du logement.

TEOM : il s'agit d'un financement fiscal, basé sur la valeur du logement.

Tarification incitative : elle comprend une part fixe qui couvre les dépenses du service, et une part variable, proportionnelle à la quantité de déchets présentés à la collecte par l'usager. Elle peut prendre la forme d'une taxe (TEOMI) ou d'une redevance (REOMI).

Mieux comprendre la tarification incitative

La tarification incitative consiste à faire payer les usagers du service de gestion des déchets selon les quantités qu'ils produisent. Ce système, en plein essor en France depuis 2010, est promu dans la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) de 2015 qui définit des objectifs de généralisation : 15 millions d'habitants couverts en 2020 et 25 millions en 2025.

La tarification incitative constitue un outil intéressant, favorisant la baisse des quantités d'ordures ménagères résiduelles (OMR) présentées à la collecte. Elle s'accompagne généralement d'un développement du compostage individuel ou partagé et d'une amélioration des quantités triées et valorisées.

Dans son application, la tarification incitative comprend une part fixe qui couvre les dépenses du service, et une part variable proportionnelle à la quantité de déchets présentés à la collecte par l'usager. Elle peut prendre la forme d'une taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative (TEOMI) ou d'une redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative (REOMI).

LA TARIFICATION INCITATIVE FAIT SES PREUVES

Dans les collectivités de Bourgogne-Franche-Comté en tarification incitative, on observe une baisse des quantités de déchets collectés et une meilleure performance de collecte d'emballages et journaux-magazines :

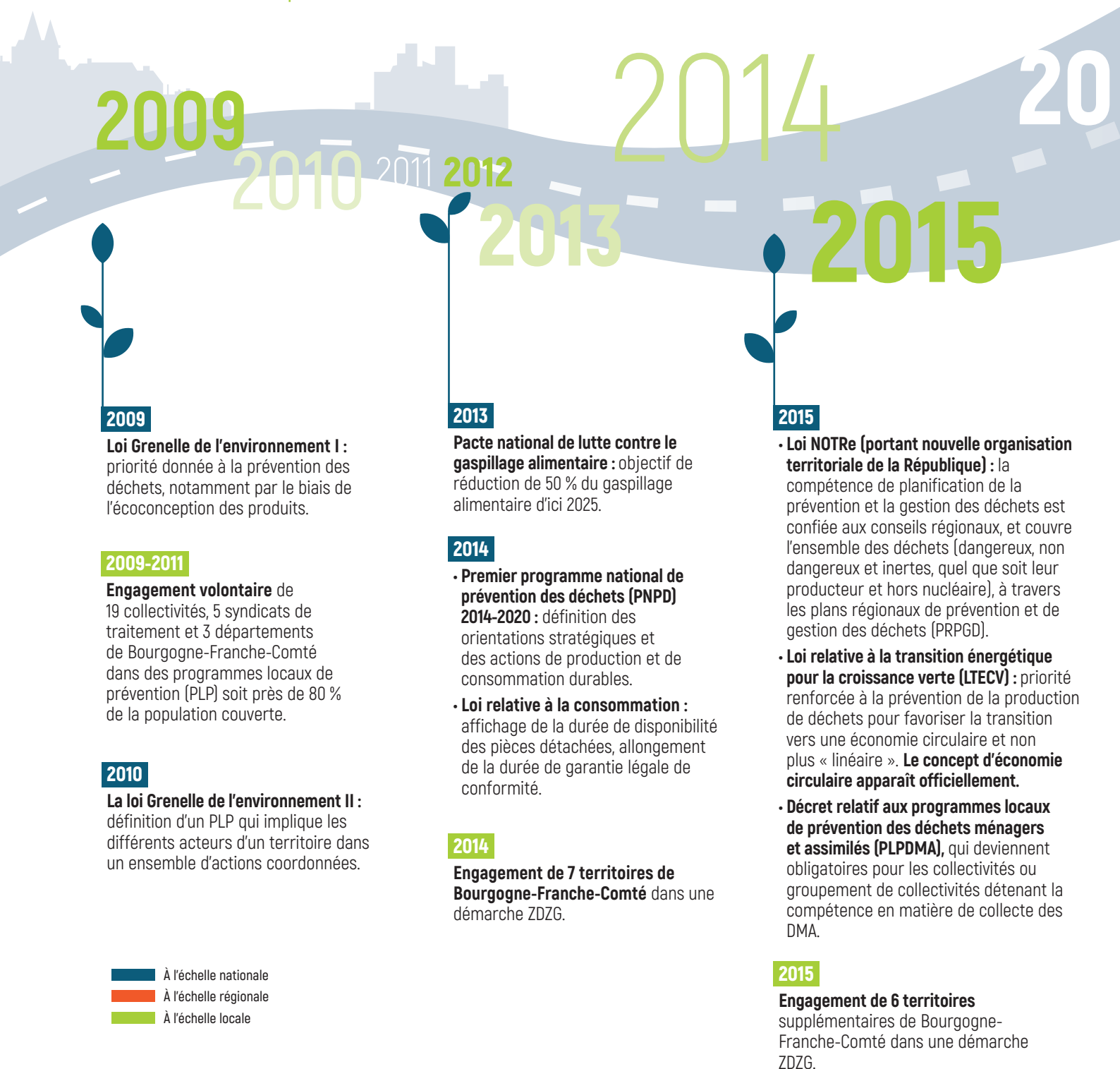
- 152 kg d'ordures ménagères résiduelles (OMR) par habitant, contre 215 kg pour les collectivités sans ce type de tarification
- 484 kg de déchets ménagers et assimilés (DMA) par habitant, contre 498 kg
- 60 kg d'emballages et journaux-magazines collectés par habitant, contre 53 kg

(données 2017 - enquête Collecte 2018 ADEME)



QUAND L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE MONTRE LA VOIE

- Depuis 2009, **les territoires se mobilisent sur la prévention des déchets**. Avec l'inscription dans la loi du concept d'économie circulaire et l'élaboration d'un plan régional dédié, ils ont progressivement intégré cette approche, notamment en s'engageant dans des programmes « zéro déchet zéro gaspillage » (ZDZG), qui mobilisent l'ensemble des acteurs des territoires et particulièrement ceux du monde économique.



2017
16
2018
2019

2020

ADOPTION DE LA FEUILLE DE ROUTE ÉCONOMIE CIRCULAIRE

élaborée avec l'ensemble des acteurs de
Bourgogne-Franche-Comté concernés.

2016

Loi du 11 février sur le gaspillage alimentaire
définissant, entre autres, l'ordre de priorité des actions
à mener en matière de lutte contre le gaspillage
alimentaire.

2019

**Approbation du plan régional de prévention et de
gestion des déchets (PRPGD) en Bourgogne-Franche-
Comté avec un volet « plan économie circulaire ».**

2020

La loi du 10 février relative à la lutte contre le
gaspillage et à l'économie circulaire entend **accélérer
le changement des modèles de production et de
consommation**, afin de réduire les déchets et préserver
les ressources naturelles, la biodiversité et le climat.

PRPGD

LE PLAN RÉGIONAL DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Réel outil de planification de la prévention et de la gestion des
déchets (non dangereux, inertes et dangereux, hors nucléaire), il
contient un état des lieux, une prospective d'évolution des quantités
à traiter, des objectifs de prévention, de recyclage et de valorisation,
ainsi que les priorités à retenir pour atteindre ces objectifs aux
horizons 2025 et 2031.

LES OBJECTIFS DU PLAN, FRUIT D'UNE CONCERTATION ET DU TRAVAIL DE PLANIFICATION

PRÉVENTION

Réduire la production des déchets ménagers et assimilés de :
• 15 % en 2025 par rapport à 2010
• 20 % en 2031 par rapport à 2010

**Cet objectif va au-delà de la réglementation qui impose une
baisse de 15 % d'ici 2030 par rapport à 2010**

**Stabiliser la production
de déchets d'activités
économiques (DAE) malgré
la croissance économique**

**Stabiliser la production
de déchets inertes du
BTP malgré la croissance
économique**

**Ceci permettra d'éviter la production de 112 000 t de
déchets d'activités économiques et de 220 000 t de déchets
du BTP à horizon 2031**

Réduire la production et la nocivité des déchets dangereux

VALORISATION

Orientier vers la **valorisation matière et organique** 66 % des
déchets non dangereux (DND) en 2025

Objectif de 75 % de valorisation des déchets issus des
chantiers du BTP en 2025

**Ces objectifs permettent de respecter 65 % de valorisation
des déchets non dangereux en 2020 et 70 % pour les
déchets du BTP**

UNE MINE DE RESSOURCES EN RÉGION

LES COMMUNAUTÉS DE TRAVAIL

RÉSEAU A3P

Réseau de portée nationale, piloté par l'ADEME, qui regroupe des territoires engagés dans des démarches territoriales d'économie circulaire ou de prévention des déchets.

 Frédéric Jan

frederic.jan@ademe.fr

 Prisca Van Paassen

prisca.vanpaassen@ademe.fr

ADEME Bourgogne-Franche-Comté

RÉSEAU « DÉCHETS » DES COLLECTIVITÉS DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Animé par la Région, il regroupe les collectivités à compétence déchet

 Estelle Mutschler

estelle.mutschler@bourgognefranchecomte.fr

 Nadège Fauvey

nadege.fauvey@bourgognefranchecomte.fr

Région Bourgogne-Franche-Comté

RÉSEAU RÉGIONAL DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉCONOMIQUE (RT2E)

Animé par l'ADEME et la Région, composé de l'ensemble des conseillers en Transition énergétique et écologique (TEE) accompagnant les entreprises, quelles que soient leur taille et leur activité.

 Cécile Colson

cecile.colson@ademe.fr

ADEME Bourgogne-Franche-Comté

 Sophie Klein-Auer

sophie.auer@bourgognefranchecomte.fr

Région Bourgogne-Franche-Comté

RÉSEAU ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE (EIT)

Réseau animé par l'ADEME, regroupant les animateurs de démarche EIT, afin qu'ils partagent leurs retours d'expériences et leurs bonnes pratiques.

 Fabien Dufaud

fabien.dufaud@ademe.fr

ADEME Bourgogne-Franche-Comté

 Dominique Marie

dominique.marie@bourgognefranchecomte.fr

Région Bourgogne-Franche-Comté

ASSOCIATION RÉGIONALE DES ACTEURS DU RÉEMPLOI DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

L'association fédère les adhérents du réseau des ressourceries régionales.

 Fanny Gonzalez

esptournus@gmail.com

CHARTRE RÉGIONALE D'ACCUEIL DES DÉCHETS DES PROFESSIONNELS EN DÉCHÈTERIES

Cette charte a pour but de favoriser la valorisation des déchets produits en petite quantité par les professionnels qui n'ont pas d'autre exécutaire sur leur territoire, et de les sensibiliser à la gestion des déchets, ou encore limiter les dépôts sauvages ou le brûlage.

 Justine Peguet

dechets@ascomade.org

Association des collectivités pour la maîtrise des déchets et de l'environnement (ASCOMADE)

LES OUTILS

RÉFÉRENTIEL ÉCONOMIE CIRCULAIRE

 Frédéric Jan

frederic.jan@ademe.fr

 Prisca Van Paassen

prisca.vanpaassen@ademe.fr

ADEME Bourgogne-Franche-Comté

MATRICE DES COÛTS

 Laure Fontaine

laure.fontaine@ademe.fr

ADEME Bourgogne-Franche-Comté



LES DISPOSITIFS DE SOUTIEN

ACCÉLÉRATEUR À PROJETS ÉCONOMIE CIRCULAIRE

 Sophie Klein-Auer

sophie.auer@bourgognefranchecomte.fr

Région Bourgogne-Franche-Comté

 Fabien Dufaud

fabien.dufaud@ademe.fr

ADEME Bourgogne-Franche-Comté

APPEL À PROJETS « TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS ADEME »

 Prisca Van Paassen

prisca.vanpaassen@ademe.fr

ADEME Bourgogne-Franche-Comté

APPEL À PROJETS « ALIMENTATION DURABLE ET TERRITOIRE » DRAAF - ADEME

 Prisca Van Paassen

prisca.vanpaassen@ademe.fr

ADEME Bourgogne-Franche-Comté

DÉMARCHE ÉCO-INNOVATION

 Bénédicte Dolidze

bdolidze@aer-bfc.com

 Jason Queudray

jqueudray@aer-bfc.com

Agence économique régionale (AER) de Bourgogne-Franche-Comté

CATALOGUE RT2E

 Cécile Colson

cecile.colson@ademe.fr

ADEME Bourgogne-Franche-Comté

 Sophie Klein-Auer

sophie.auer@bourgognefranchecomte.fr

Région Bourgogne-Franche-Comté



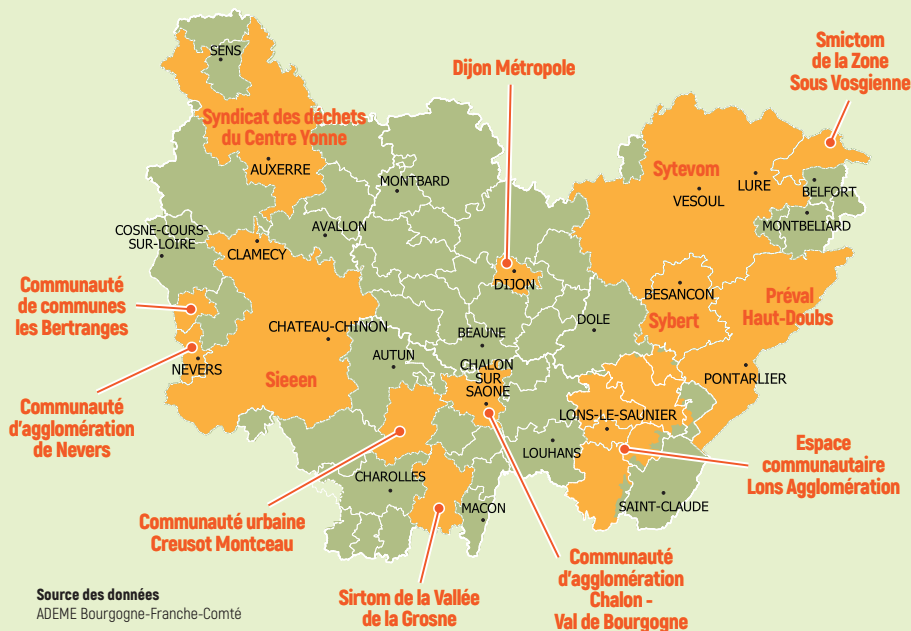


LES DÉMARCHES ZÉRO DÉCHET, ZÉRO GASPILLAGE : VERS UNE 1^{RE} MOBILISATION DES ACTEURS ÉCONOMIQUES

En plus de la continuité du travail sur la prévention des déchets, les lauréats des appels à projets « zéro déchet zéro gaspillage » (ZDZG) ont pour objectifs à la fois d'élargir leurs investigations **sur l'ensemble de l'axe prévention, gestion et valorisation**, et de mener des actions en direction des acteurs économiques du territoire dans une logique d'économie circulaire.

LA MOITIÉ DE LA POPULATION RÉGIONALE COUVERTE

13 territoires ont été lauréats des appels à projets nationaux « zéro déchet, zéro gaspillage » en 2014 et 2015, ce qui représente 54 % de la population de Bourgogne-Franche-Comté.



PORTRAIT DES TERRITOIRES ZDZG

- Des territoires ruraux ou à dominante rurale (8 sur 13).
- Répartis à part équivalente entre deux types de structures : 6 EPCI* et 7 syndicats intercommunaux de gestion des déchets.
- Disposant d'au moins une compétence déchets pour la plupart.
- Près de la moitié porte la compétence développement économique.
- Des territoires déjà expérimentés en matière de prévention de déchets : au moment des appels à projets, 5 d'entre eux avaient terminé leur programme local de prévention (PLP) et 5 autres étaient en dernière année de mise en œuvre.

*Établissement public de coopération intercommunale

Passage à l'action des ZDZG : une prédominance des actions de prévention et une meilleure mobilisation notamment auprès des acteurs économiques.

Des lauréats qui s'engagent principalement **dans des actions de prévention et de consommation durable** : près de 490 actions en projet, en cours ou terminées.

En effet, les plans d'action ont été élaborés dans la continuité du PLP donnant ainsi la prédominance à la prévention notamment avec la sensibilisation du grand public à la prévention et à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

En revanche, les actions portant sur l'organisation de la collecte ou l'amélioration du tri des déchets sont moins abordées : près de 200 actions en projet, en cours ou terminées.

Ces actions concernent les évolutions liées aux prestataires de collecte et/ou de traitement, l'optimisation du service public de gestion des déchets en changeant le mode de collecte par exemple, ou la mise en place de la tarification incitative.

UNE MOBILISATION QUI NE FAIBLIT PAS

Un élu référent sur deux reste fortement mobilisé entre le début et la fin du programme ZDZG.

À SAVOIR

Près de **900 actions en projets**, en cours ou terminées portant sur trois thématiques :

- **prévention et consommation durable**
- **collecte et tri des déchets**
- **mobilisation des acteurs**

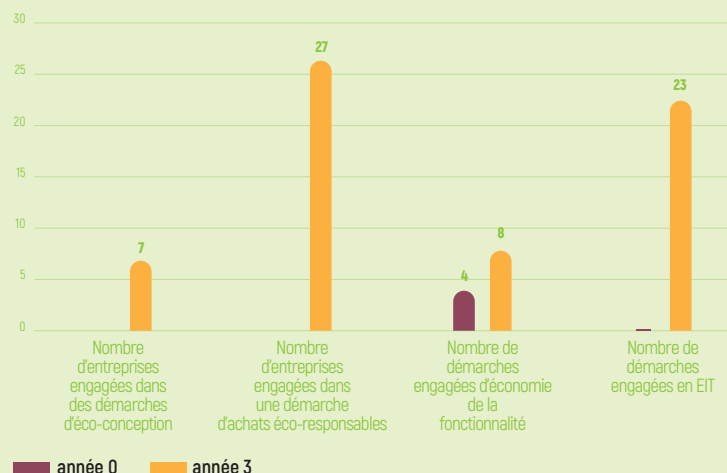


UNE MEILLEURE MOBILISATION DES ACTEURS ÉCONOMIQUES

Les territoires se mobilisent de plus en plus pour la sensibilisation des acteurs économiques à la question des déchets. Le nombre total de démarches engagées dans les territoires ou au sein des entreprises a été multiplié par 13 entre l'année 0 et l'année 3.

Les entreprises s'engagent principalement dans des démarches d'achats éco-responsables.

Le nombre de territoires agissant en direction des acteurs économiques a progressé (plus de 30 démarches), principalement sur le thème de l'écologie industrielle et territoriale (EIT).



À SAVOIR

Le nombre d'entreprises communiqué par les lauréats ne signifie pas automatiquement que les démarches d'écoconception, d'EIT, d'économie de la fonctionnalité ou d'achats éco-responsables ont été déclenchées dans le cadre des plans d'action des territoires ZDZG. Certains lauréats ont pu, par ailleurs, d'abord se lancer dans une phase de diagnostic territorial, parfois en lien avec d'autres relais locaux comme par exemple les chambres consulaires.

IMPACTS DES DÉMARCHES TERRITORIALES ZDZG



DMA : une tendance à la baisse peu marquée par rapport à la moyenne régionale, mais un niveau de production par habitant nettement inférieur, même si des écarts importants existent entre les lauréats.

- Une diminution du niveau de production par habitant de 0,5 % entre 2013 et 2017, contre 0,4 % au niveau régional ;
- Un ratio de production ramené à l'habitant inférieur à la moyenne régionale : 479 kg/hab. en 2017 pour les ZDZG, contre 494 kg/hab. au niveau régional ;
- Des écarts entre territoires ZDZG : 399 kg/hab. collectés en 2017 pour le plus performant contre 523 kg/hab ;
- Des quantités par habitant qui évoluent entre - 10 % pour le meilleur, à + 17 % pour le moins performant, entre 2013 et 2017 ; des tonnages qui augmentent sur la durée de l'appel à projets pour près de la moitié des lauréats.

OMR : de meilleures performances pour les ZDZG - même au lancement de la démarche - grâce à l'expérience des programmes locaux de prévention (PLP).

- Un ratio de production d'OMR/hab. inférieur à la moyenne régionale en 2013 comme en 2017 : 198 kg/hab. contre 212 kg/hab en 2013 ; 184 kg/hab. contre 195 kg/hab. en 2017
- Des écarts entre territoires ZDZG : de 128 kg/hab. pour le plus performant à 255 kg/hab. pour le moins performant ;
- Des quantités d'OMR qui diminuent sur la durée de la démarche pour 10 lauréats sur 13.
- Même si l'impact des actions est difficile à évaluer, toutes les actions menées en faveur de la prévention ont certainement contribué à la baisse des quantités de déchets collectés.



DES DÉMARCHES TERRITORIALES QUI CRÉENT DES EMPLOIS

- **Emplois directs** créés comme les chargés de mission ZDZG ou EIT
- **Emplois indirects** créés dans les structures partenaires pour organiser et gérer les actions en lien avec la démarche ZDZG
- **Emplois de personnes éloignées de l'emploi** en s'appuyant sur les entreprises d'insertion, véritables actrices des démarches ZDZG

LES TERRITOIRES S'ENGAGENT POUR UNE ÉCONOMIE PLUS CIRCULAIRE

- Au regard de leurs compétences en matière de gestion des déchets, d'aménagement du territoire (PLUi, Scot), et de développement économique, les collectivités apparaissent les plus à même de s'engager dans des démarches d'économie circulaire. Elles ont en commun une vision plus systémique de leurs politiques, en intégrant **la préservation de leurs ressources**, et plus largement l'économie circulaire dans leurs schémas de développement territoriaux. Elles sont ainsi de plus en plus nombreuses à voir dans ce modèle - **plus économe et moins impactant sur l'environnement** - une opportunité de renforcer l'économie locale dans une dynamique de mobilisation de l'ensemble des acteurs (entreprises, associations et habitants) de leur territoire.

LES BÉNÉFICES DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE POUR LES TERRITOIRES



POUR MIEUX COMPRENDRE

Selon l'ADEME, l'économie circulaire peut se définir comme un système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement tout en développant le bien être des individus.

Les 7 PILIERS de l'économie circulaire :



RECYCLAGE



APPROVISIONNEMENT DURABLE



ÉCO-CONCEPTION



ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE



ALLONGEMENT DE LA DURÉE D'USAGE



CONSOMMATION RESPONSABLE



ÉCONOMIE DE LA FONCTIONNÉLITÉ

LES MULTIPLES FACETTES DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Les démarches territoriales d'économie circulaire engendrent de nombreux bénéfices en termes d'emplois, d'économies financières, de santé, de solidarité, de qualité de vie, de dynamique de territoire et d'accompagnement vers un nouveau modèle économique à vision systémique. Toutes les initiatives présentées ci-après en sont quelques illustrations concrètes.

RECYCLERIE COOPÉRATIVE : MAILLON ENTRE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DYNAMIQUE SOCIALE

Réduire la quantité de déchets tout en créant de l'emploi d'insertion et une dynamique citoyenne ? C'est possible ! Le Préval Haut-Doubs le prouve en créant, avec la communauté de communes du pays de Maïche, une recyclerie. Le bâtiment - en cours de construction - fait l'objet d'une démarche éco-exemplaire (bois local, énergie positive, réemploi de matériaux pour le bâtiment). Cet espace multi-tâches saura collecter, réparer, transformer et revendre les objets de seconde main. Il devrait à lui seul détourner environ 170 tonnes d'objets des déchèteries chaque année. **Au-delà de sa fonction première, la recyclerie offrira un espace d'échanges et d'éducation à l'environnement.** Ateliers d'initiation et conférences permettront de mieux connaître les modes de consommation durable. Si la recyclerie entend devenir un incubateur d'initiatives, la conception du projet s'avère tout aussi innovante. **Le syndicat mixte de tri et de valorisation des déchets a mobilisé les acteurs locaux du réemploi et créé une dynamique citoyenne.** Des ateliers collaboratifs, animés par France Active, ont réuni 12 associations, chantiers d'insertion, entreprises de la réparation et artisans en lien avec la Chambre des métiers et de l'artisanat. Ces échanges ont permis de dimensionner la future recyclerie suivant les besoins du territoire dans une logique de complémentarité avec l'existant. Accompagnés par la Fruitière à énergies, plus de 80 habitants, dont 45 futurs bénévoles ont rejoint la dynamique. Fin 2019, une association composée de citoyens, d'acteurs locaux du réemploi et des institutions partenaires a vu le jour. La recyclerie a déjà créé un emploi de responsable de projet et devrait créer neuf emplois d'insertion en 2021.

 Gaëlle Journot - gjournot@preval.fr



Photo : Préval Haut-Doubs

LES ENTREPRISES, ALLIÉES DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Et si les territoires s'inspiraient du fonctionnement des écosystèmes naturels ? Et s'ils optimisaient toutes les ressources – énergies, eau, matières, déchets, équipements, expertises ? Cette nouvelle approche se nomme l'**écologie industrielle et territoriale (EIT)**. Territoire pilote, la communauté de communes Les Bertranges (CCLB) la teste depuis 2016. La Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) a mobilisé deux bureaux d'études pour l'accompagner dans sa démarche expérimentale. **L'EIT s'appuie d'abord sur un diagnostic territorial**, qui permet d'identifier la provenance et la destination des flux de ressources, de mobiliser les acteurs économiques clés, de comprendre les enjeux territoriaux et d'initier la dynamique de coopération. **Dans un second temps, des synergies interentreprises peuvent être créées.** Ce processus requiert du temps, de la patience et une appétence pour le réseautage. À la CCLB, le diagnostic a mobilisé 50 acteurs économiques qui ont identifié des synergies sur deux thématiques : la valorisation des végétaux, avec la potentielle mise en réseau des agriculteurs, paysagistes, collectivités, et la valorisation des biodéchets auprès des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), hôpitaux ou grandes surfaces. L'arrivée d'un chef de projet EIT, en 2018, a permis de pérenniser la dynamique et d'explorer de nouveaux champs comme le BTP. Les acteurs du secteur ont pu entamer une réflexion décrochée, constater leurs complémentarités et appréhender les gains potentiels engendrés par l'économie circulaire.

 Nicolas Millet - nicolas.millet@lesbertranges.fr



Photo : CC Les Bertranges

LES PRODUCTEURS LOCAUX FONT LE SHOW

Quand on pense circuit court, on imagine un producteur du cru tendant un panier garni à un consommateur. On fait plus rarement le rapprochement avec la restauration collective.

Selon la loi EGalim pour une alimentation saine et durable, au 1^{er} janvier 2022, les services de restauration collective devront proposer au moins 50 % de produits de qualité et durables, dont au moins 20 % de produits biologiques. La Chambre d'agriculture du département et le Syndicat des déchets du Centre Yonne (SDCY) n'ont pas attendu pour réunir producteurs locaux et responsables de la restauration collective. Le 14 novembre 2018, les deux institutions ont organisé, avec le soutien des conseils régional et départemental, un showroom des producteurs locaux au lycée Davier de Joigny, site pilote sur la question du gaspillage alimentaire. Les 22 exposants, producteurs locaux, ont pu faire découvrir leurs productions de viandes, huiles, lait, yaourts, fromages, légumes à une cinquantaine de représentants de la restauration collective.

Ces deux mondes, peu habitués à se rencontrer, ont échangé sur des aspects techniques (quantités, conditionnements, prix). À l'issue du showroom, plusieurs contrats ont été signés entre producteurs et responsables de restaurants collectifs. Encouragés par la réussite de cette première manifestation, la Chambre d'agriculture et le SDCY souhaitent poursuivre leurs efforts en matière de développement de l'approvisionnement local. La reconduite d'un showroom est envisagée, au même titre qu'une série d'actions ciblées d'ici 2022 (formations pour les élus, les cuisiniers, les responsables de la restauration, accompagnement des établissements).

 Geoffrey Pastureau - contact@dechetscentreyonne.fr



VERS DES EHPAD ZÉRO DÉCHET

50 % du poids des poubelles des EHPAD est lié aux soins, majoritairement constitué de protections jetables, selon une étude réalisée fin 2018 - début 2019 par le Département de la Côte-d'Or. Dans le cadre de son programme d'économie circulaire, la collectivité entend aller plus loin sur cette problématique en lançant une étude de faisabilité sur l'utilisation de changes lavables pour adultes en EHPAD. Menée par un cabinet extérieur, elle vise à déterminer les coûts, la performance, la durabilité des produits, leur confort pour les résidents, la pénibilité du travail pour les soignants. Cette expérimentation très novatrice a débuté au 1^{er} trimestre 2020, auprès d'un panel de résidents dans quatre établissements volontaires. Leur implication résulte d'un travail de sensibilisation mené en 2018 auprès des équipes de direction des 130 établissements sociaux et médico-sociaux côte-d'oriens, sur la thématique des déchets et de l'économie circulaire. Environ 30 représentants d'EHPAD ont fait montre de leur intérêt, soulevant tous la question des protections jetables. L'étude de faisabilité devrait prochainement apporter de premières réponses aux professionnels du secteur. Annuellement,

4 000 tonnes de déchets en Côte-d'Or sont liées aux protections jetables en EHPAD. Une estimation indique qu'1,5 à 3 tonnes de déchets devraient au final être évitées sur environ deux mois d'expérimentation. En cas de résultats positifs, un accompagnement pourrait alors être proposé à l'ensemble des EHPAD intéressés.

 Mathilde Mouchet - mathilde.mouchet@cotedor.fr

LES MULTIPLES FACETTES DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

CHASSE AU GASPI AU RESTAU DU CROUS

En restauration collective, le gaspillage alimentaire représente entre 150 et 200 g par personne et par repas. Au premier abord, cela semble bien peu, mais rapporté au nombre de convives par jour et au nombre de jours servis dans l'année, on parvient aisément à un total d'environ 20 tonnes de gaspillage alimentaire annuel par restaurant. C'est l'équivalent de 80 000 baguettes de pain. En 2016, Dijon métropole, le réseau interprofessionnel Restau'Co et le CROUS remportent l'appel à projets « lutte contre le gaspillage alimentaire » de l'ADEME et de la DRAAF avec le concept « mon CROUS responsable ». Il vise à accompagner les deux restaurants universitaires de Dijon – qui servent, à eux deux, 3 500 repas par jour – vers une meilleure gestion des déchets. **Après un diagnostic, une série de bonnes pratiques est mise en place à partir de janvier 2017 :** tri des biodéchets, portions réajustées pour éviter les plateaux trop fournis, cuisiniers formés aux justes cuissons... Résultat, le CROUS a **diminué de 18 % sa production d'ordures ménagères** et le coût du gaspillage a **baissé quasiment de moitié en quatre ans, passant de 37 à 19 centimes par personne et par repas**. Les économies ont été réinvesties dans des produits de meilleure qualité et dans la lutte anti-gaspi. Le projet doit aussi sa réussite à l'équipe mixte rassemblant les institutions, les chefs de cuisine, la direction de la restauration, une nutritionniste et le service développement durable du CROUS. **Ce 1^{er} CROUS labellisé « mon restau responsable » pourrait créer des émules et, pour favoriser le partage d'expérience, un guide méthodologique a été édité en accès libre.**

 **Émilie Nourrin - enourrin@metropole-dijon.fr**

LUDIQUE ET UTILE, LA JOURNÉE D'REVE

Donner, réutiliser, échanger ou vendre d'occasion sont les mots clés de la Journée D'REVE organisée par Nevers agglomération avec la Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA). Territoire ZDZG, l'agglomération a créé ce rendez-vous pour **sensibiliser les habitants « aux gestes qui sauvent » les objets de la déchèterie**. Depuis quatre ans, la Journée D'REVE investit le parc Roger Salengro prêté par la Ville de Nevers et propose quatre univers. Les habitants s'inscrivent gratuitement pour vendre leurs trésors au vide-greniers. **Le village de la réparation et du réemploi résulte d'une collaboration réussie avec la CMA, chargée de mobiliser entreprises et artisans Répar'Acteurs.** Les associations, les recycleries du territoire et les artistes apportent, en complément, un autre regard sur les objets du quotidien. En 2019, 23 acteurs de la réparation et du réemploi ont été présents. La gratifieria, espace de gratuité, permet à chacun de déposer ses objets et d'emporter ses trouvailles. Enfin, le troc vert favorise l'échange de plantes, de conseils et d'outils de jardinage. Pour sensibiliser les familles, la Journée D'REVE met en scène les objets sauvés des poubelles à travers une série d'animations. En 2019, les visiteurs ont pu s'initier aux percussions sur bidons avec les Tambours du Bronx, produire des musiques aquatiques avec des objets étonnants, se délecter de smoothies issus des fruits « moches » ou s'essayer à la poésie des poubelles. **Le succès est au rendez-vous puisqu'environ 1 000 personnes y ont participé (contre 400 en 2018) et la 5^e édition se prépare.**

 **Mathilde Musset - mmusset@agglo-nevers.fr**



POLYSTYRÈNE, PORTES, FENÊTRES : DES DÉCHETS ? NON, DES RESSOURCES... !

La maxime de Lavoisier est d'actualité pour le Syndicat mixte à vocation unique pour le transfert, l'élimination et la valorisation des ordures ménagères de Haute-Saône (SYTEVOM). En quelques années, ce dernier a **révolutionné son métier en créant de nouvelles filières de collecte dans ses 35 déchèteries**. Le polystyrène, les meubles, les portes, les fenêtres, les volets ou le plâtre deviennent de la matière à recycler. Un travail de longue haleine a été accompli dans le cadre du programme local de prévention des déchets, puis en tant que territoire ZDZG (2016 et 2020). Le SYTEVOM participe en pionnier, en 2012, à l'expérimentation nationale qui préfigure la filière de valorisation des meubles. En 2019, les 32 bennes labellisées Éco-mobilier ont pu collecter 6 807 tonnes de meubles. Fort de cette expérience, le SYTEVOM développe de nouveaux points de collecte : 17 bennes plâtre, 28 points pour le polystyrène, 5 pour les huisseries, 20 pour les plastiques souples et 7 pour les plastiques rigides. **Pour rationaliser sa pratique, le SYTEVOM s'est doté d'une plateforme de 19 000 m² - SYMETRI - équipée de presses et d'une chaîne de sur-tri papier, pouvant traiter 5 400 tonnes de matières par an.** Les gisements sont démantelés et transformés en matières premières destinées à des industriels. Le nec plus ultra consiste à dénicher un partenaire local : challenge relevé pour les plastiques souples repris par Gunther Packaging à 5 km de SYMETRI. **Les retombées sont aussi sociales : 15 emplois ont été créés en partenariat avec l'entreprise d'insertion MTLS.**

 **Christophe Mas** - cmass@sytevom.org



Photo : SYTEVOM

DES TRÉSORS DANS LES POUBELLES DES GRANDES SURFACES

Récupérer les invendus des grandes surfaces, en distribuer une partie aux associations d'aide alimentaire, transformer localement la partie restante en produits goûteux et enfin, les remettre en rayon : littéralement, la **boucle est bouclée** ! L'expression s'applique parfaitement à la démarche d'économie circulaire menée sur le territoire du Syndicat intercommunal pour le ramassage et le traitement des ordures ménagères (SIRTOM) de la Vallée de la Grosne depuis 2015. Pour lutter contre le gaspillage alimentaire, la collectivité a mis en place **une boucle locale de valorisation des invendus**. Tout est parti d'un constat des agents du syndicat intercommunal : les poubelles des supermarchés regorgent de produits de qualité, tout à fait consommables. Le SIRTOM monte alors **un partenariat avec trois grandes surfaces** et les associations locales d'aide alimentaire. Rapidement, la communauté de communes du Clunisois rejoint le projet grâce à la **création d'une entreprise à but d'emploi et recrute une personne pour assurer la « ramasse » des produits auprès des trois magasins**. Un processus structuré se met en place, créant la confiance des acteurs économiques. Une partie des produits est distribuée par les associations mais un important reliquat de fruits et légumes reste à exploiter. De fil en aiguille, l'idée de **créer un lieu de transformation des produits** germe. L'association Melting Popote se voit confier

la direction du **futur laboratoire partagé qui transformera, entre autres activités, les invendus en compotes, confitures et coulis**. Reste à trouver des débouchés pour ces produits. Plusieurs idées sont à l'étude : les vendre dans les supermarchés partenaires, fournir les écoles ou encore créer une épicerie du réemploi.

 **Perrine Delsalle** - zdzg@sirtomgrosne.fr



Photo : SIRTOM de la Vallée de la Grosne



LES MULTIPLES FACETTES DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE



JOLIE BOUTEILLE, SACRÉE BOUTEILLE JURASSIENNE

Jusqu'au milieu des années 1990, rapporter sa bouteille de verre au magasin en échange de quelques pièces de monnaie était chose courante. Depuis, la bouteille à usage unique a largement supplanté la consigne. Pourtant, dans le Jura, la consigne a fait son retour dans les rayons des cavistes le temps d'une expérimentation grandeur nature.

Le projet de recréer une filière locale des bouteilles émerge fin 2015, porté par l'Espace communautaire Lons agglomération (ECLA Jura) dans le cadre de l'appel à projets ZDZG. En réponse à cette volonté et dans la lignée de l'appel à projets « économie circulaire » de l'ADEME, le Clus'Ter Jura développe « **J'aime mes bouteilles** » (JMB), **filière de réutilisation des bouteilles de vin du Jura**. Une expérimentation pilote est menée de 2017 à 2018 : 20 points de collecte sont créés pour récupérer les bouteilles utilisées, les laver et les revendre aux viticulteurs partenaires. En neuf mois, 25 000 bouteilles seront collectées et un peu plus de 1 000 revendues. Cette 1^{re} phase a permis **d'identifier les freins à lever (esthétiques, techniques, logistiques)**, ainsi que les réussites sur lesquelles capitaliser (**forte participation des consommateurs, commandes des viticulteurs, intérêt des professionnels**). Pour améliorer la filière, les deux porteuses de projet ont mené **des études techniques et qualitatives, mobilisant tous les acteurs** (consommateurs, points de collecte, vignerons, brasseurs). « **J'aime Mes Bouteilles** » (version 2), aujourd'hui porté par une association et une entreprise, s'apprête à lancer une offre de produits et services avec deux objectifs : pérenniser la filière et diffuser la logique du réemploi.

 Muriel Charlet - murieljaimemesbouteilles@gmail.com

LE CERCLE VERTUEUX DU PLASTIQUE



Quand des industriels et des collectivités territoriales travaillent main dans la main, les déchets se transforment en ressources et se valorisent localement. Tout commence avec l'initiative d'**Allizé-Plasturgie Bourgogne-Franche-Comté, syndicat interprofessionnel de la filière plasturgie et composites**, qui propose, fin 2016, au Grand Chalon de **mener une étude de faisabilité pour développer une filière de valorisation locale des plastiques durs**. Tous les vents semblent favorables : le territoire possède **un maillage dense de déchèteries permettant l'accueil de nouvelles bennes dédiées** ; en outre, la société Paprec Plastiques, spécialiste du recyclage situé dans l'agglomération, fait montre de son intérêt. Au terme de quelques mois d'échanges, le projet prend forme. **Avec l'accord de leur gestionnaire Veolia, quatre des plus grosses déchèteries (qui représentent 70 % du gisement collecté en déchèterie) sont équipées de bennes et leurs gardiens formés**. À compter de juin 2017, tous les plastiques durs sans inserts métalliques (arrosoirs, pots de fleurs, bassines) peuvent y être déposés. **Paprec Plastiques se charge de séparer le PP (polypropylène) du PE (polyéthylène), puis de les broyer en paillettes et granulats destinés à des entreprises industrielles en France**. Au terme d'une année et demie, l'expérimentation a fait ses preuves et s'est même pérennisée. Elle permet chaque année de **dévier 30 tonnes de plastiques de l'enfouissement**. L'agglomération du Grand Chalon a depuis **développé d'autres filières locales de valorisation (polystyrène, plastique souple, etc.)** et peut s'enorgueillir d'avoir valorisé en 2019 plus de 70 %* de ses déchets (contre 52,5 % en 2014).

* Les 70,3 % de déchets valorisés résultent d'une série d'actions (développement de nouvelles filières de collecte, méthanisation des ordures ménagères résiduelles, amélioration de la collecte du papier et du verre, etc.).

 Stéphanie Galland - stephanie.galland@legrandchalon.fr



Photo : Grand Chalon

GÉRER LES BIODÉCHETS, L'AFFAIRE DE TOUS

Faire du compost en ville n'est plus une rareté, c'est même encouragé par certaines collectivités territoriales particulièrement engagées. **Le syndicat mixte de Besançon et sa région pour le traitement des déchets (SYBERT) est l'un des premiers territoires en Bourgogne-Franche-Comté à avoir impulsé une dynamique globale de valorisation des biodéchets.** Les prémices remontent à 2009, quand la décision est prise de fermer l'un des deux fours d'incinération du SYBERT. Pour atteindre cet objectif, la réduction du poids des déchets devient cruciale. La collectivité décide de s'attaquer aux biodéchets et **développe un réseau de compostage de proximité. Celui-ci doit s'adapter aux réalités d'un territoire**, où la moitié de la population vit dans la ville centre, très dense et constituée de 70 % de logements collectifs. Petit à petit fleurissent **trois types de compostage** : individuels dans les jardins des habitants, partagés en pied d'immeuble et des chalets de compostage dans les quartiers les plus denses. **Pour réussir ce déploiement, le SYBERT a étroitement collaboré avec ses collectivités adhérentes et multiplié les partenariats** avec les bailleurs sociaux, les syndicats de copropriété, les associations, porte-voix indispensables pour l'adoption du compostage. Continuant sur sa lancée, le SYBERT teste depuis juin 2020 au cœur du quartier Battant - centre historique de Besançon à l'architecture protégée - **un composteur de grande capacité capable de desservir 50 à 100 foyers.** Si elle s'avère concluante, l'expérimentation pourrait être étendue à d'autres quartiers de l'hyper-centre.

 Louise Rouget - compostage@sybert.fr



LAISSEZ TRIER LES P'TITS PAPIERS

En France, 7,5 millions de tonnes de papiers et de cartons par an sont collectés et recyclés. Leur tri est d'ailleurs un éco-geste courant. Ce qui l'est moins, c'est **la création d'une filière locale intégrant toutes les étapes de la collecte au recyclage.** Depuis 2014, le syndicat intercommunal d'énergie, d'équipements et d'environnement de la Nièvre (SIEEN) et ses adhérents **se sont mis en ordre de marche pour construire une filière locale du papier.**

Acte 1 : il a d'abord fallu **sensibiliser les citoyens**, afin qu'ils déposent séparément en points d'apport volontaire leurs journaux, magazines et autres papiers.

Acte 2 : **le SIEEN et ses collectivités adhérentes se sont intéressés à un autre gisement, les papiers administratifs**, archives et documents confidentiels des mairies. Un travail de fond a été mené auprès de 180 communes, en collaboration avec l'association nivernaise d'accueil et de réinsertion (ANAR), les Archives départementales de la Nièvre et le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), pour **organiser la collecte, former les secrétaires de mairie et permettre à cet « or blanc » d'être recyclé** de manière sécurisée. Une sensibilisation auprès des établissements scolaires est en outre menée chaque été, pour récupérer livres et manuels.

Acte 3 : en 2018, **un centre technique local dédié au pré-tri, financé par Citeo et l'ADEME, a été inauguré.** Son exploitation a été confiée à la société Paprec, spécialiste du recyclage, et à son cotraitant l'ANAR à l'issue d'une consultation comportant une clause d'insertion par l'activité économique. **Les personnels en insertion traitent et valorisent à l'année 2 000 tonnes de papiers ordinaires et 10 tonnes de papiers administratifs.**

 Isabelle Rieutort - isabelle.rieutort@sieeen.fr



LES MULTIPLES FACETTES DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

DE L'INNOVATION TERRITORIALE À LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

En matière de gestion des déchets, il est des territoires qui n'hésitent pas à bousculer les habitudes. Le Syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères (SICTOM) du Val de Saône, territoire de Haute-Saône de 89 000 habitants constitué de neuf communautés de communes, s'est positionné en précurseur en adoptant, dès 2011, une tarification incitative pour l'enlèvement des ordures ménagères résiduelles (OMR). L'objectif est de responsabiliser les citoyens, afin qu'ils réduisent davantage leurs déchets à la source. Chaque usager paie une part fixe, représentant 12 levées du bac d'OMR par an, et une part variable incitative pour les levées supplémentaires. Ce changement a été accompagné pas à pas : « *Dans chaque commune, un élu référent s'est chargé d'informer et de doter chaque usager de son nouveau bac pourvu d'une puce électronique. Cette implication des élus a été primordiale. Cela nous a permis d'être réactifs face aux questions des citoyens et de les aider à améliorer leurs gestes de tri.* » explique Éric Masoyé, maire de Vy-lès-Rupt et président du SICTOM. Résolument pionnière, la collectivité expérimente en 2012, aux côtés d'Éco-Emballages, les consignes de tri étendues à tous les emballages plastiques. Depuis 2016, en partenariat avec SUEZ, elle teste la collecte des biodéchets en points d'apport volontaire et entend l'étendre à tout le territoire d'ici 2021, en conservant le principe du volontariat. En moins d'une décennie, les poubelles grises des ménages se sont considérablement allégées, atteignant 104 kg par habitant et par an en 2018, largement en-dessous des 241 kg par habitant et par an produits huit ans plus tôt.

 Éloïse Foissard - info@sictomvds.com



Photo : SICTOM du Val de Saône

INSUFFLER DE BONNES PRATIQUES DANS LES ENTREPRISES

Sensibiliser les salariés d'un équipementier automobile au tri des déchets : c'est fait ! Mobiliser la direction et les personnels d'une grande surface autour du réemploi : fait, également !

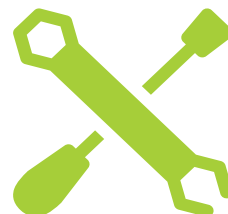
Expérimentées par le Syndicat mixte intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères (SMICTOM) de la Zone Sous-Vosgienne, ces démarches sont pionnières en Bourgogne-Franche-Comté. En juin 2017, Reydel Automotive (devenu SMRC Automotive) sollicite le syndicat mixte pour participer à sa semaine de l'environnement sur le thème de la valorisation des déchets. Une exposition « Réduisons nos déchets » est installée, l'ambassadeur du tri vient co-animer le stand, un quizz concours est organisé. **En tout, 280 salariés se prêtent au jeu représentant 33 % de participation.** Côté grande distribution, le SMICTOM a tissé, entre 2015 et 2017, des relations privilégiées avec le magasin Auchan du territoire. **Avec l'appui du SMICTOM, le club développement durable du magasin a mené de multiples opérations :** atelier de confection de produits écologiques, animations avec la Maison de la Nature du Sungdau et un « Repair Café », atelier de réparation éphémère. Une journée par an, artisans et réparateurs bénévoles viennent gratuitement remettre en état appareils, matériels divers et vêtements. **Repéré par le Groupe Auchan et intégré parmi ses actions RSE*, le « Repair Café » a essaimé dans de nombreux magasins de l'enseigne.** Avec l'équipementier comme la grande surface, le SMICTOM a su se positionner en facilitateur, sachant s'adapter au modus vivendi de chaque entreprise.

*Responsabilité sociétale des entreprises

 Angélique Simart - asimart.sictom@orange.fr



Photo : SMICTOM de la Zone Sous-Vosgienne



OBJECTIF D : METTRE EN RÉSEAU LES PROFESSIONNELS DES DÉCHETS

Dans les allées du parc bisontin des expositions - Micropolis - le 20 novembre 2018, on a parlé collecte, prévention et traitement des déchets. **Le premier salon professionnel « Objectif D » sur le thème des déchets et de l'économie circulaire a mobilisé 45 exposants** (entreprises, bureaux d'études, associations, centres de formation) **venus présenter leurs offres de matériels, leurs services et leurs innovations.** L'action s'inscrit dans le programme ZDZG porté par le SYBERT (Syndicat mixte de Besançon et sa région pour le traitement des déchets). **Elle vise plusieurs objectifs** : informer les professionnels pour les inciter à une meilleure gestion des déchets, faire se rencontrer les entreprises, les prestataires, les collectivités pour favoriser la jonction entre l'offre et la demande et préparer de futures démarches d'écologie industrielle et territoriale (EIT). **Côté fréquentation, sur près de 200 visiteurs, plus de 50 % sont des entreprises. En parallèle, un programme d'interventions (2 plénières et 33 ateliers) a mobilisé des institutionnels, des associatifs et des professionnels couvrant toutes les thématiques de l'économie circulaire.** Ces sessions ont permis de valoriser de nombreux acteurs locaux du secteur des déchets. En clôture de l'événement, la conférence grand public de Jérémie Pichon, auteur de l'ouvrage « Famille zéro déchet », a attiré 650 personnes. **Cette première édition d'Objectif D a montré sa pertinence et son utilité sur le territoire et pourrait bien devenir un rendez-vous régulier.**

 Louise Rouget - louise.rouget@sybert.fr



Photo : Laure B

LES BONNES PRATIQUES NAISSENT EN SE FÉDÉRANT

Comment créer une émulation territoriale sur le thème de l'éco-exemplarité ?

La Communauté urbaine Creusot Montceau (CUCM) a relevé le défi dans le cadre de son programme d'actions ZDZG entamé en 2016. Elle a **fédéré un groupe de travail constitué au départ de huit communes volontaires.** Rapidement, leurs représentants ont choisi **de partager leurs expériences et bonnes pratiques sur deux thématiques communes à tous, les biodéchets et la gestion des espaces verts.** Les participants ont ensuite **bénéficié de réunions techniques et de formations sous l'égide de consultants experts.** Ils ont ainsi approfondi leurs connaissances sur le compostage, l'installation de poulaillers, les solutions de broyage des déchets verts, la taille raisonnée des arbres, la gestion des déchets des cimetières, les éco-pâturages... Des visites dans les « communes éco-engagées* » ont été organisées dans le but de mieux comprendre les bonnes pratiques et de pouvoir les appliquer selon la réalité de chaque territoire. Les élus et les techniciens ont ainsi pu découvrir une plateforme communale de compostage, un compost partagé dans une école ou encore une opération de végétalisation dans un cimetière. **Les formations, la mise en réseau des acteurs et les visites se sont avérées essentielles pour générer une émulation éco-exemplaire, dans un esprit de partage entre tous.** De nombreuses initiatives concrètes ont vu le jour dans les communes. La mise en réseau des collectivités a fonctionné, **puisque en trois ans 76 élus et techniciens de 26 communes sur 34 ont participé aux diverses sessions.**

 Jocelyn Richard-Perrot - jocelyn.richard-perrot@creusot-montceau.org

**charte élaborée en 2017 par la CUCM et signée par 16 communes*



Photo : Communauté urbaine Creusot Montceau



LA DÉMARCHE TERRITORIALE : "ENSEMBLE, ON VA BEAUCOUP PLUS LOIN"

Véritable levier pour faire changer les comportements, **les programmes locaux de prévention (PLP) ont impulsé une dynamique sur les territoires, constituant un terreau fertile pour engager d'autres démarches.** Avec les démarches « zéro déchet zéro gaspillage » (ZDZG), l'implication des collectivités va au-delà de la question de la prévention des déchets, permettant de décloisonner les secteurs pour faire avancer le territoire. Impulser, faciliter et animer des projets d'économie circulaire à différentes échelles : **les collectivités ont désormais leur rôle de chef d'orchestre à jouer.**

Pour cela, elles doivent s'appuyer sur un portage politique fort, une gouvernance partagée avec une grande diversité d'acteurs (institutionnels, associations, entreprises) de nature pluridisciplinaire. Elles doivent également compter sur la participation du citoyen, qui devient un maillon fort de la boucle. Son implication va au-delà de son rôle de consommateur. C'est, dans un premier temps, grâce à cette prise de conscience des consommateurs que les différentes avancées en matière d'économie circulaire ont eu lieu dans les territoires. La collectivité doit désormais prendre en compte le citoyen dans toute démarche territoriale : un projet local ne devient acceptable que si les acteurs et les citoyens l'ont conçu collectivement, ont pu se l'approprier et y prendre leurs responsabilités.

REGARDS CROISÉS SUR LA MOBILISATION DES ACTEURS D'UN TERRITOIRE

Les territoires labellisés ZDZG s'engagent, testent, expérimentent et entérinent de nouvelles façons de faire, pour mobiliser le plus grand nombre d'acteurs économiques locaux. Couvrant 25 % de la population du Doubs avec plus de 140 000 habitants, Préal Haut-Doubs - établissement public en charge de la prévention et de la valorisation des déchets ménagers - a choisi de co-construire son second plan d'action ZDZG en misant sur l'intelligence collective. Les acteurs du projet témoignent.

UN CAP DÉFINI COLLECTIVEMENT

Ensemble, les acteurs du territoire ont défini neuf axes thématiques à décliner en actions. À ce stade, les acteurs économiques et les citoyens entrent dans la danse, invités par Préal. L'axe « limiter le gaspillage alimentaire » offre un bon exemple : des rencontres avec les acteurs locaux ont été orchestrées (réunissant associations d'aide alimentaire, grandes et moyennes surfaces, restaurants, boulangers, charcutiers, bouchers...). Une étude a permis d'évaluer les gisements de gaspillage alimentaire et les solutions à mettre en œuvre. Pour poursuivre les réflexions, la Chambre de commerce et d'industrie, l'UMIH (Union des métiers de l'hôtellerie-restauration), la DRAAF (Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt) et des restaurateurs se réuniront prochainement. **La démarche collaborative permet aussi d'identifier certains acteurs exemplaires.** Ainsi, Léa Delgrande, créatrice du restaurant Midi Treize à Pontarlier, est déjà très engagée pour changer les pratiques. Dans sa cuisine, il n'y a plus de cellophane, plus d'emballages jetables, mais des produits locaux et de saison, et des clients invités à utiliser le Gourmet Bag ou à apporter leurs contenants pour la vente à emporter. Motivée, la restauratrice a répondu présente lorsque Préal a sollicité la profession. « L'esprit éco-responsable fait partie de ma cuisine. Le zéro déchet, c'est une philosophie que je mets en pratique dans mon activité au quotidien. Par exemple, je préfère commander moins de produits pour ne rien avoir à jeter. Nous, restaurateurs, pouvons être exemplaires, nous ne devons pas attendre des clients qu'ils changent d'abord pour modifier nos pratiques. Au contraire, c'est à nous de montrer le chemin. » explique-t-elle. Aujourd'hui, Léa Delgrande est toujours volontaire et le lien avec Préal s'est installé dans la durée. « Notre but est de sensibiliser les gens et de partager avec les autres restaurateurs les méthodes qui marchent. Il ne faut pas oublier que limiter les déchets, c'est aussi des économies de temps et d'argent. » s'enthousiasme-t-elle.





PRÉVAL HAUT-DOUBS : CO-CONSTRUIRE ET MISER SUR L'INTELLIGENCE COLLECTIVE

Après avoir mis en œuvre son premier programme ZDZG de 2016 à 2018, la collectivité a voulu aller plus loin, dans une démarche continue d'amélioration, en se lançant le défi de mener à bien un second plan ZDZG de janvier 2019 à décembre 2021. Ophélie Rochat, animatrice ZDZG, chargée de projet Prévention de Préval, constate qu'un tournant s'est produit depuis 2016 : Préval a radicalement changé de posture, passant de simple porteur de projets au rôle de facilitateur et de fédérateur pour toutes les parties prenantes. **« Notre démarche zéro déchet zéro gaspillage n'est pas institutionnelle : il s'agit réellement d'être un catalyseur pour faire émerger les projets des acteurs du territoire. L'économie circulaire et la transition écologique sont des thématiques transversales qui touchent un grand nombre d'activités. Le besoin d'une structure qui soit capable de les fédérer s'est affirmé : les syndicats mixtes jouent de plus en plus ce rôle. »** Ce changement de positionnement résulte aussi de l'accompagnement apporté par les équipes de l'ADEME.

La méthode consiste avant tout à rencontrer les personnes sur le terrain. Préval leur explique la démarche, recense leurs besoins et identifie ce que chacun peut apporter pour répondre aux besoins du territoire. **Pour mener le travail de diagnostic et bâtir le nouveau plan d'action ZDZG, les équipes de Préval ont mobilisé 50 personnes issues de 19 structures :**

les Pays, les huit communautés de communes et structures adhérentes, les chambres consulaires... 25 entretiens individuels, deux temps de travail collectif, quatre réunions du groupe projet et un comité de pilotage composé de 26 personnes ont permis de confronter les connaissances, les compétences et les points de vue de chacun pour co-construire un programme d'action riche et dimensionné de manière adéquate pour le territoire. **« Les acteurs du territoire ont une grande ouverture d'esprit et l'envie de travailler ensemble. Tout le monde est moteur, chacun prend sa part de responsabilité. C'est la force de ce territoire. La co-construction de cette démarche nous donne une opportunité de mobilisation concrète, en créant une gouvernance participative. Nous comptons d'ailleurs valoriser l'ensemble des acteurs qui œuvrent en matière d'économie circulaire à travers un "festival zéro déchet" qui aura lieu en 2021. »** se réjouit Ophélie Rochat.



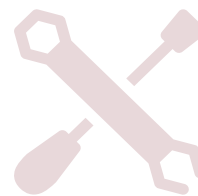
RETROUVER ET PORTER DE VRAIES VALEURS TERRITORIALES

Cette collaboration entre collectivité et entreprises locales montre l'intérêt de conduire des projets de coopération multi-acteurs. Claude Gindre, maire de Les Pontets et président de Préval Haut-Doubs, est convaincu qu'une démarche ZDZG, qui fédère les acteurs, permet d'agir en cohérence avec les enjeux, les besoins et les réalités du territoire. **« Longtemps, les collectivités ont travaillé seules pour impulser de nouvelles pratiques, comme le tri sélectif ou le compostage. Certains citoyens s'en sont saisi, mais à titre individuel. L'idée de co-construire avec de multiples acteurs change la donne. Tout seul, on va peut-être plus vite, mais ensemble, on va beaucoup plus loin. »** explique-t-il. L'élue constate aussi un effet d'entraînement dans les communes, là où les actions concrètes sont menées. **« Il n'y a pas de meilleure solution qu'une approche locale, très terre à terre et partagée avec des acteurs de terrain. Nous ne sommes plus au stade des déclarations, nous sommes en train d'agir. Il est important que les premières actions fonctionnent bien pour pouvoir inciter les autres communes à faire de même. »** Aux collectivités territoriales qui s'intéressent à la démarche, son discours est encourageant.

« Le déchet n'est pas une fatalité, c'est un gisement à valoriser et, dans ce contexte, l'humain a toute sa place. Ce type de démarche peut être une richesse. Cela permet au fond de retrouver de vraies valeurs territoriales, en revenant aux fondamentaux et en réinventant nos modes de vie. » conclut Claude Gindre.



VERS UN LABEL ÉCONOMIE CIRCULAIRE



- Après les plans et programmes de prévention des déchets et après les appels à projets « zéro déchet zéro gaspillage », l'ADEME propose un **programme d'accompagnement et de reconnaissance des politiques territoriales** en faveur d'une économie circulaire, qui préfigure un dispositif de labellisation.

Cette labellisation passe par l'utilisation du référentiel économie circulaire, qui a pour but d'aider toute collectivité dotée a minima d'une compétence déchets à **faire un état des lieux de sa politique, définir un plan d'action et évaluer sa performance en économie circulaire.**



LE RÉFÉRENTIEL ÉCONOMIE CIRCULAIRE : C'EST QUOI ?

Il s'agit d'un tableur complet et opérationnel, permettant d'avoir une vision globale et stratégique en interne de la politique d'économie circulaire. Il requiert un travail en transversalité au sein de la collectivité et avec les différents acteurs de la collectivité.



CE RÉFÉRENTIEL
PERMET DE :



Suivre dans le
temps et mesurer
les résultats obtenus
dans une optique de
progrès et d'amélioration
continue



Réaliser un état des
lieux des actions en
faveur d'une politique
déchets et économie
circulaire



Établir une
stratégie et son
plan d'action
associé



LE TABLEUR EST COMPOSÉ DE CINQ AXES DE LA POLITIQUE « ÉCONOMIE CIRCULAIRE » :

AXE "POLITIQUE"

1

Définition d'une stratégie globale
de la politique économie circulaire et
inscription dans le territoire

AXES "TECHNIQUES"

2

Développement
des services de
réduction, collecte
et valorisation des
déchets

3

Déploiement d'une
économie circulaire
dans les territoires

AXES "MOYENS"

4

Outils financiers
du changement de
comportement

5

Coopération et
engagement

> Chemin de transition du territoire vers une économie circulaire



LE RÉFÉRENTIEL D'ACTIONS : UN OUTIL POUR BÂTIR SA STRATÉGIE D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Le Syndicat de l'Entre-deux-Mers Ouest pour la collecte et le traitement des ordures ménagères (SEMOCTOM), bordé par la Garonne et la Dordogne au sud-est de la métropole bordelaise, regroupe plus de 108 000 habitants. Lauréat de l'appel à projets dédié, le **SEMOCTOM bénéficie depuis septembre 2019 de l'accompagnement de l'ADEME Nouvelle-Aquitaine dans l'appropriation du référentiel économie circulaire**. Élodie Bittard, directrice générale des services de cette collectivité, nous livre son retour d'expérience un an après sa mise en place.

Pour Élodie Bittard, ce nouvel outil est arrivé à point nommé : « Nous avons mené un programme local de prévention à partir de 2010, suivi d'un contrat d'objectif « territoire ZDZG » signé en 2016 et d'un appel à projets EIT (écologie industrielle et territoriale). Lorsque le référentiel économie circulaire est arrivé, nous nous en sommes immédiatement saisis, car c'est la suite logique de ce que nous avons entrepris. Son utilisation nous a amené à élargir notre action à tous les piliers de l'économie circulaire – sachant que notre compétence est surtout « déchets » – et à structurer les actions existantes, tout en bâtissant un plan stratégique sur le long terme (2020-2030). »

EN PRATIQUE, COMMENT FONCTIONNE CE RÉFÉRENTIEL D'ACTIONS ?

Il s'agit d'un tableau opérationnel qui permet de **visualiser de manière globale et stratégique en interne toute la politique d'économie circulaire**. Pour appréhender l'outil, un travail transversal au sein de la collectivité s'est avéré indispensable. Deux groupes de travail internes, constitués des directeurs, des responsables de services et des chefs d'équipe ont été mobilisés, afin que tous puissent partager une même culture de l'outil. « Nous avons bénéficié d'un **accompagnement individuel et collectif** par un cabinet extérieur, financé par l'ADEME Nouvelle-Aquitaine. Cela nous a été très profitable pour nous aider à avancer et à rythmer notre mobilisation. L'accompagnement nous a permis d'**appréhender sereinement l'outil** qui, au premier abord, peut sembler complexe. » explique Élodie Bittard, qui est aussi la cheffe du projet. Cinq ateliers collectifs internes et quatre ateliers élargis, réunissant les EPCI (établissements publics de coopération intercommunale) partenaires, ont eu lieu depuis septembre 2019.

La mise en place d'une gouvernance partagée avec les élus a permis de les impliquer très tôt pour construire une feuille de route politique et stratégique, délibérée en mars 2020. Aujourd'hui, pour la collectivité, en lice pour obtenir une labellisation « référentiel économie circulaire », le pilotage et le contrôle des actions passent par l'outil. Sur ce plan, Élodie Bittard apporte son analyse : « **Si une collectivité veut faire du référentiel un outil de pilotage de son action, alors il faut le prendre en main comme une démarche de certification à part entière, avec un chef de projet, un portage en interne et auprès des élus.** »

Dans la pratique, l'outil a permis d'identifier des points d'amélioration :

« Le SEMOCTOM a lancé au fil des années de multiples actions intéressantes de manière éparpillée. Par exemple, plusieurs actions d'achats responsables avaient eu lieu sans être formalisées. Avec le référentiel, notre tournure d'esprit change, il s'agit de nous demander : comment faire pour atteindre le palier suivant ? Cela nous aiguillonne pour progresser ! ».

Cet aiguillon, elle le recommande à toute collectivité à la recherche d'une méthode efficace de construction et de suivi d'une politique d'économie circulaire, car le référentiel est adaptable à de multiples réalités territoriales, des plus urbaines aux plus rurales.



Cela nous aiguillonne pour progresser !



POUR ALLER PLUS LOIN

À LIRE

- Ministère de la Transition écologique et solidaire et ministère de l'Économie et des finances. Feuille de route économie circulaire : 50 mesures pour une économie circulaire. 2018 www.ecologie.gouv.fr
- Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la mer. 10 indicateurs clés pour le suivi de l'économie circulaire. 2017 www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr



- ADEME. L'économie circulaire en 10 questions - Vers un modèle plus vertueux pour l'homme et la planète. Collection Clés pour agir. Décembre 2019 www.ademe.fr
- ADEME. Économie circulaire : comment ça marche ? Collection Clés pour agir. Février 2019 www.ademe.fr

- ADEME Bourgogne-Franche-Comté, Alterre Bourgogne-Franche-Comté. De la prévention des déchets à l'économie circulaire en Bourgogne-Franche-Comté. 2016 www.alterrebourgognefranche-comte.org
- Guide méthodologique du CROUS : Mon CROUS responsable. Janvier 2019 www.trionsnosdechets-dijon.fr
- Diagnostic territorial de la Communauté de communes du Pays Charitois en vue du lancement d'une dynamique d'écologie industrielle et territoriale. Synthèse méthodologique réalisée par la DREAL Bourgogne-Franche-Comté. Octobre 2017 www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr

À REGARDER

- Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme. Comprendre le principe de l'économie circulaire
- ADEME. Économie circulaire & territoires – Programme ADEME d'accompagnement & de reconnaissance. Mettre en place une politique d'économie circulaire sur son territoire
- ADEME. Référentiel économie circulaire : l'expérience de 4 collectivités

Disponibles sur www.youtube.com

À EXPLORER

- L'économie circulaire sur le site du ministère de la Transition écologique et solidaire www.ecologie.gouv.fr
- Institut national de l'économie circulaire institut-economie-circulaire.fr
- Plateforme française de l'économie circulaire www.economiecirculaire.org
- Région Bourgogne-Franche-Comté : vers le zéro déchet. Plan régional de gestion des déchets (PRPGD) www.bourgognefranche-comte.fr

Remerciements

Nadège Fauvey et Estelle Mutschler (Région Bourgogne-Franche-Comté), Frédéric Jan et Prisca Van Paassen (ADEME Bourgogne-Franche-Comté)

Retours d'expérience & témoignages : Claude Gindre, Gaëlle Journot et Chloé Monnot (Préval Haut-Doubs), Nicolas Millet (Communauté de communes Les Bertranges), Geoffrey Pastureau (Syndicat des déchets du Centre Yonne), Mathilde Mouchet (Département de la Côte-d'Or), Émilie Nourrin (Dijon Métropole), Luc Delahaye (Réseau Restau'Co), Olivier Braun (CROUS de Bourgogne-Franche-Comté), Mathilde Musset (Nevers Agglomération), Christophe Mas (SYTEVOM), Perrine Delsalle et Anaëlle Morisot (SIRTOM de la Vallée de la Grosne), Muriel Charlet (ClusTer du Jura), Boris Pageaux et Stéphanie Galland (Grand Chalon), Louis Rouget (SYBERT), Isabelle Rieutort et Cécilia Blanc (SIEEEN), Fanny Bigand et Éloïse Foissard (SICTOM du Val de Saône), Éric Masoyé (SICTOM du Val de Saône), Angélique Simart (SMICTOM de la Zone Sous-Vosgienne), Louise Rouget (SYBERT), Loïc Perrichon et Jocelyn Richard-Perrot (Communauté urbaine Creusot Montceau), Ophélie Rochat (Préval Haut-Doubs), Léa Delgrande (Restaurant Le Midi Treize), Élodie Bittard (Syndicat de l'Entre-deux-Mers-Ouest pour la collecte et le traitement des ordures ménagères)

La reproduction des informations contenues dans cette publication est autorisée, à condition d'en mentionner la source et l'origine. Alterre Bourgogne-Franche-Comté demande à toute personne utilisant ou reproduisant ces informations dans un document de bien vouloir lui en adresser un exemplaire.

Coordination, rédaction : Marie-Lise Lagnier, Pascale Repellin, Aurélie Berbey, Charlotte Tortat
Relecture : Aurélie Berbey, Valérie Trivier, Élise Aucordonnier-Melot, Laure Fontaine, Frédéric Jan, Estelle Mutschler, Nadège Fauvey
Cartographie : Jean-Philippe Harand
Graphisme : @JPM Partner
Imprimé par S2E impressions sur papier PEFC certifié FSC
Octobre 2020